



## Notifications de transparence

Notified Art. 1.4	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Non
Notified Art. 10.4.3	Catégorie C	date définitive de mise en oeuvre 22 août 2020	Non
Notified Art. 10.6.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Non
Notified Art. 12.2	Catégorie A	date définitive de mise en oeuvre 22 février 2017	Non

## Renseignements sur l'assistance

Notified Art. 22.3			Non
--------------------	--	--	-----

### Légendes:

Oui

Notification présentée

Non

Notification due

Non

Notification non échue

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
1.1	Publication	A		au plus tard le 22 février 2017
1.2	Renseignements disponibles sur Internet	A		au plus tard le 22 février 2017
1.3	Points d'information	A		au plus tard le 22 février 2017
1.4	Notification	A		au plus tard le 22 février 2017
2.1	Observations et renseignements avant l'entrée en vigueur	A		au plus tard le 22 février 2017
2.2	Consultations	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
3	Décisions anticipées	C	au plus tard le 22 août 2020	au plus tard le 22 août 2020
4	Procédures de recours ou de réexamen	A		au plus tard le 22 février 2017
5.1	Notification de contrôles ou d'inspections renforcés	A		au plus tard le 22 février 2017
5.2	Rétention	A		au plus tard le 22 février 2017
5.3	Procédures d'essai	C	au plus tard le 22 août 2020	au plus tard le 22 août 2020
6.1	Disciplines générales concernant les redevances et impositions	A		au plus tard le 22 février 2017
6.2	Disciplines spécifiques concernant les redevances et impositions	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
6.3	Disciplines en matière de pénalités	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
7.1	Prétraitement avant arrivée	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
7.2	Paiement par voie électronique	A		au plus tard le 22 février 2017
7.3	Séparation de la mainlevée	A		au plus tard le 22 février 2017
7.4	Gestion des risques	A		au plus tard le 22 février 2017

Programme de mise en oeuvre			date indicative de mise en oeuvre	date définitive de mise en oeuvre
7.5	Contrôle après dédouanement	A		au plus tard le 22 février 2017
7.6	Temps moyens nécessaires à la mainlevée	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
7.7	Opérateurs agréés	A		au plus tard le 22 février 2017
7.8	Envois accélérés	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
7.9	Marchandises périssable	A		au plus tard le 22 février 2017
8	Coopération entre les organismes présents aux frontières	A		au plus tard le 22 février 2017
9	Mouvement des marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
10.1	Formalités	C	au plus tard le 22 août 2020	au plus tard le 22 août 2020
10.2	Acceptation de copies	B	au plus tard le 22 février 2019	au plus tard le 22 février 2019
10.3	Utilisation des normes internationales	A		au plus tard le 22 février 2017
10.4	Guichet unique	C	au plus tard le 22 août 2020	au plus tard le 22 août 2020
10.5	Inspection avant expédition	A		au plus tard le 22 février 2017
10.6	Recours aux courtiers en douane	A		au plus tard le 22 février 2017
10.7	Procédures communes à la frontière	A		au plus tard le 22 février 2017
10.8	Marchandises refusées	A		au plus tard le 22 février 2017
10.9	Admission temporaire de marchandises	A		au plus tard le 22 février 2017
11	Transit	Ap Bp	du 22 février 2017 au 22 février 2019	du 22 février 2017 au 22 février 2019
12	Coopération Douanière	A		au plus tard le 22 février 2017

## Légendes

---

<b>A</b>	Notifiée dans la catégorie A	<b>Ap</b>	Notifiée dans la catégorie A		
<b>B</b>	Notifiée dans la catégorie B	<b>Bp</b>	Notifiée dans la catégorie B	<b>C»B</b>	Transfer de la cat. C à la cat. B
<b>C</b>	Notifiée dans la catégorie C	<b>Cp</b>	Notifiée dans la catégorie C	<b>B»C</b>	Transfer de la cat. B à la cat. C
<b>N</b>	Pas encore notifiée	<b>E</b>	Report de dates demandé		

## Notifications et autres documents

---

<b>Symbole</b>	<b>Date de réception</b>	<b>Description</b>
G/TFA/N/BOL/1	2018-01-17	Categories A, B and C notification

---

3 Décisions anticipées



---

	<b>Date indicative de mise en oeuvre</b>	<b>Date définitive de mise en oeuvre</b>
3.1		
3.2 (a), (b)	31 décembre 2020	22 août 2020
3.3		
3.4		
3.5		
3.6 (a), (b), (c)		
3.7		
3.8		
3.9 (a) (i), (ii), (i), (ii), (iii), (iv), (c), (d)		

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Coopération et assistance technique pour la mise en oeuvre des décisions anticipées, ce qui nécessite:

- de connaître le cadre procédural et les lignes directrices mis en place pour communiquer les décisions anticipées et vérifier qu'elles sont utilisées de manière appropriée;
- de connaître les conséquences de ces décisions sur les plans juridique et de la réglementation; et
- d'élaborer des règlements et des procédures, entre autres, relatifs à la mise en oeuvre, à la période d'application et à la révocation des décisions anticipées.

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Ressources humaines et formation*

5.3.1  
5.3.2  
5.3.3

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2022

**Date définitive de mise en oeuvre**  
22 août 2020

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Mise en place de centres d'inspection simultanée dotés de laboratoires d'essai pour le contrôle et la vérification des minéraux, de laboratoires phytosanitaires et de services de quarantaine, entre autres; mise en place de méthodes d'inspection des marchandises non intrusives.

Montant estimatif de l'investissement: de 13 à 16 millions de \$EU.

Estimated investment: US\$13-16 million.

**Étiquettes:** *Infrastructure et equipment*

10.1.1 (a), (b), (c), (d)

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2019

**Date définitive de mise en oeuvre**  
22 août 2020

---

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

Assistance technique et soutien pour la simplification et l'optimisation des processus et procédures du commerce extérieur afin d'éliminer les formalités inutiles et de garantir des processus clairs et transparents qui répondent aux objectifs d'efficacité, qui intègrent les procédures de gestion des risques et qui soient conformes aux normes et aux bonnes pratiques internationales.

Montant estimatif de l'investissement: 1,25 million de \$EU

**Étiquettes:** *Cadre législatif et réglementaire, Procédures institutionnelles*



10.4.1  
10.4.2  
10.4.3  
10.4.4

**Date indicative de mise en oeuvre**  
31 décembre 2020

**Date définitive de mise en oeuvre**  
22 août 2020

**Assistance requise pour la mise en oeuvre**

To be determined

**Étiquettes:** *À déterminer*

**Légendes**



Notifiée dans la catégorie C



Notifiée dans la catégorie C



Report de dates demandé



Arrangement avec des donateurs notifié



Arrangement avec des donateurs pas encore notifié

Téléchargé le 26 novembre 2024  
Mis à jour le 18 août 2023